

- **Zoom** Membres des commissions de classification : formation gratuite ! >2
- **D'une région à l'autre** Formations "classifications" : peut-on faire sans ? >3
- **Brèves** Nouveaux visages en régions – Plastifaf à Oyonnax – Du neuf sur [www.plastifaf.com](http://www.plastifaf.com)  
CI-RMA : Plastifaf s'engage en Gironde >4
- **Modes d'emploi** Le passeport formation : un journal de bord pour chaque salarié ? >4
- **Décodé pour vous** Contrôle de la formation professionnelle : changements >4

## Editorial

Actualité majeure pour les entreprises de la branche : le déploiement de la nouvelle grille de classification instaurée par l'accord du 16 décembre 2004. La date butoir d'entrée en vigueur de la nouvelle grille est fixée au 15 octobre 2006 pour les entreprises employant plus de 20 salariés. Les structures plus petites disposent de 6 mois supplémentaires.

Le temps presse... mais Plastifaf est à vos côtés ! Une formation de 2 jours, bâtie en concertation par les partenaires sociaux de la Branche, permet de s'approprier la nouvelle grille. Accessible à tout salarié membre des commissions de classification, elle est intégralement financée par Plastifaf. Pourquoi hésiter ?

Plastifaf poursuit sa mission d'information et de conseil en direction des entreprises et des salariés de la Plasturgie. Depuis fin avril, un nouvel outil est proposé à chaque salarié de la Plasturgie pour l'aider à établir son passeport formation.

### A vous de jouer...

Bruno Couillard  
Directeur Général

Ne manquez pas  
dans ce  
numéro

### > Zoom sur... la formation des membres des commissions de classification.

Pour accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de la nouvelle grille, Plastifaf prend entièrement en charge une formation de 2 jours. Décryptage avec Christian Journet, administrateur de Plastifaf : représentant des salariés, il a pris part aux négociations sur les classifications dès 1994, a participé au groupe de travail d'élaboration de la formation... et l'a testée lui-même en mars 2006.

Rendez-vous page 2.

> **En direct des régions...** Sophie Lopez-Gallou, responsable emploi-formation chez *Sealed Air* et Jean-Marie Gueit, responsable social chez *Alcan Packaging Cebal*, ont testé la formation de 2 jours proposée par Plastifaf. Bilan positif.

Rendez-vous page 3.

# MEMBRES DES COMMISSIONS DE CLASSIFICATION : FORMATION GRATUITE !



**Christian Journet est administrateur de Plastifaf mais aussi technicien du Département "projets" de Gembro Industries. Membre d'une commission de classification, il a suivi la formation de 2 jours financée par Plastifaf, avec 10 autres salariés de son entreprise\*. Décryptage...**

"L'ancienne grille de classification était caduque : elle remontait à 1979. Les postes ne correspondaient plus aux coefficients. A présent, les critères de classification sont plus objectifs. Cette nouvelle grille apporte une meilleure cohérence sur le plan des salaires."

## Une formation incontournable pour classer les emplois

"La nouvelle grille utilise un langage différent de celui connu dans les entreprises. Technicité, emploi, postes : une formation est nécessaire pour s'approprier ces termes."

Sur les 2 jours de formation, la moitié est consacrée à des exercices pour apprendre à classer les emplois. Les situations sont inventées ou empruntées à d'autres branches, mais elles peuvent se retrouver dans la Plasturgie."

## Point fort : un outil gratuit et sans obligation !

Les commissions de classification sont paritaires : représentants du personnel et de la direction peuvent suivre la formation. "2 jours suffisent pour s'approprier le sujet, après c'est de la pratique. Un point très important : avant de réaliser la classification elle-même, un descriptif d'emploi précis est indispensable."

Suivre cette formation permet d'appréhender la méthodologie de classement des emplois tout en garantissant une mise en place objective des nouvelles classifications."

\* 11 salariés de Gembro Industries, dont 10 représentants du personnel, ont suivi la formation organisée en intra les 23 et 24 mars 2006. L'entreprise, fabricant de reins artificiels, emploie 750 salariés à Meyzieu (69).

## Nouvelle classification des salariés de la Plasturgie :

### en bref ▼

- ▶ **Objectif** > classer des emplois et non des personnes
- ▶ **Avantages** > objectivité, réalisme, adaptabilité à l'évolution rapide des emplois, outil de gestion des ressources humaines
- ▶ **Méthode** > les emplois sont classés en fonction de 5 critères :
  - connaissance à maîtriser
  - technicité de l'emploi
  - animation et encadrement (1<sup>er</sup> sous critère : animation 2<sup>ème</sup> sous critère : responsabilité hiérarchique)
  - autonomie
  - traitement de l'information

▶ **Date limite de mise en œuvre** > 15 octobre 2006 pour les entreprises de plus de 20 salariés et 15 avril 2007 pour les autres

▶ **Source** > Accord de branche du 16 décembre 2004 entre la Fédération de la Plasturgie et 4 organisations syndicales de salariés

▶ **En savoir plus ?**  
[www.plastifaf.com](http://www.plastifaf.com)

## Formation "classification"

### MODE D'EMPLOI

- > 2 jours consécutifs dispensés par des formateurs experts
- > Aucun frais pour l'entreprise
- > En intra pour les grandes entreprises et en inter pour les TPE/PME
- > Groupes de 4 à 12 stagiaires

- Présentation de la grille de pondération
- Règles d'attribution du coefficient

### Deuxième journée : l'entraînement

- Entraînement d'évaluation des emplois
- Les 6 étapes de la mise en œuvre
- Questions / Réponses

### PROGRAMME

#### Première journée :

##### les bases

- Le séminaire
- Présentation de l'accord
- Techniques d'évaluation des emplois

#### Programme détaillé

#### et inscriptions sur

[www.plastifaf.com](http://www.plastifaf.com)

ou au 01 47 66 93 03



# FORMATIONS "CLASSIFICATIONS" :

## PEUT-ON FAIRE SANS ?

Les membres des commissions de classifications de Sealed Air et Alcan Packaging Cebal ont déjà suivi la formation financée par Plastifaf, soit une soixantaine de salariés formés en intra dans les deux entreprises, avec l'aide de l'OPCA. Pour Sophie Lopez-Gallou et Jean-Marie Gueit, chargés de projet "classification", cette étape est indispensable.

### DÉMONSTRATION

#### ❓ Où en est la nouvelle classification dans votre entreprise ?

> **S. L.-G** : "La commission du site principal de Sealed Air est déjà formée. Toutes les fonctions managériales y sont représentées : manufacturing, informatique, commercial... La première étape est de mettre en place une méthodologie. Mais nous ne partons pas de zéro : un important travail de cotation des emplois a déjà été mené en 2000/2003."

> **J.-M. G.** : "Chez Alcan Packaging Cebal, nous avons conclu un accord de méthode avec les partenaires sociaux en février 2006. Pour commencer, nous avons sensibilisé une vingtaine de cadres de l'entreprise. Il y a une commission par site. Dans chacune, représentants du personnel et de la direction travaillent par filière professionnelle. Nous sommes en train de rédiger les fiches emploi."

#### ❓ Comment s'est déroulée la formation dans votre entreprise ?

> **S. L.-G** : "20 personnes réparties en 3 groupes ont été formées. Ce travail d'explication était nécessaire. La formation a été bien ressentie par tout le monde, néophyte ou pas. Elle permettra d'éviter des discussions ultérieures sur l'interprétation de la classification. Nous allons pouvoir nous référer à des règles de base et à un discours identique."

> **J.-M. G.** : "4 groupes de salariés ont suivi les 2 jours de formation. Les retours sont positifs : le formateur a bien expliqué la démarche. Cette formation est une étape indispensable pour mettre en œuvre la nouvelle classification."

#### ❓ Quel est le point fort de cette session de 2 jours ?

> **S. L.-G** : "Sans doute les exercices pratiques. Ils mettent en évidence les limites d'une description d'emploi mal faite. Beaucoup d'emplois sont abordés, dans lesquels nous sommes bien retrouvés. C'est une excellente approche qui va nous permettre de résoudre la plupart des problématiques."

### CARTE D'IDENTITÉ

Nom SEALED AIR  
www.sealedair.com



- **Lieu** : Epernon (28)
- **Effectif** : 1 300 salariés
- **Métier** : Producteurs de matériaux et systèmes d'emballage pour la protection et le conditionnement alimentaire / marchés industriels et grande consommation



> **J.-M. G.** : "Au début de la formation, certains écarts étaient importants entre représentants du personnel et direction. A la fin, les deux parties se rapprochaient davantage du consensus."

### CARTE D'IDENTITÉ

Nom ALCAN PACKAGING CEBAL  
www.tubescatalogue.cebal.  
pechiney.com



- **Lieu** : Vandières (54)  
Vienne le Château (51)  
Ste Meneshould (51)

• **Effectif** : 900 salariés

• **Spécialité** : Leader mondial du tube souple pour les marchés alimentaire, hygiène et beauté



## Brèves

### ■ Nouveaux visages en régions

Les équipes régionales de Plastifaf sont modifiées avec l'arrivée de deux nouvelles assistantes :

**Catherine Frbezar**, aux côtés de Vincent Testori à Dijon et **Brigitte Rebourg** aux côtés de William Hanquier à Marseille. Comment les joindre ?



> Catherine Frbezar

> Brigitte Rebourg

> **Antenne Bourgogne Franche-Comté** : Maison des entreprises, 6 allée André Bourland, Parc Technologique Toison d'Or, 21000 Dijon - Tél. 03 80 77 85 88 - Fax : 03 80 77 85 72 - Mél : [dijon@plastifaf.com](mailto:dijon@plastifaf.com)

> **Antenne PACA Languedoc-Roussillon Corse** : 2 rue Henri Barbusse, 13241 Marseille cedex 1 - Tél. 04 91 14 30 83 - Fax : 04 91 56 01 91 - Mél : [marseille@plastifaf.com](mailto:marseille@plastifaf.com)

### ■ Plastifaf à Oyonnax

En février 2006, le Conseil d'Administration de Plastifaf s'est réuni exceptionnellement à la Maison des Entreprises de Bellignat, au cœur de la Plastics Vallée. Un lieu stratégique, couvert par l'antenne **Auvergne Rhône-Alpes**. Qui contacter ?

**Délégué régional** : François Braillon (Lyon / Oyonnax)

> **Lyon** : Laurence Lardellier (assistante), Immeuble la Ferrandière, 39 rue de la Cité, 69441 Lyon cedex 03 - Tél. : 04 72 68 28 29 - Mél : [lyon@plastifaf.com](mailto:lyon@plastifaf.com)

> **Oyonnax** : Anne-Marie Fongy (assistante), Maison des Entreprises, 180 rue Pierre et Marie Curie, 01100 Bellignat - Tél. : 04 74 12 19 35 - Mél : [oyonnax@plastifaf.com](mailto:oyonnax@plastifaf.com)

### ■ Du neuf sur [www.plastifaf.com](http://www.plastifaf.com)

L'espace "salarié" est en ligne ! Outils d'orientation, contrat et période de professionnalisation, plan de formation et DIF : les informations sont ciblées par dispositif.

Autre nouveauté : les accès directs vers les rubriques pratiques depuis la page d'accueil du site sont renforcés. Un seul clic désormais pour accéder à la documentation technique, aux formulaires de demande de prise en charge...

### ■ CI-RMA : Plastifaf s'engage en Gironde

En Gironde, un plan de formation est exigé dès la signature d'un contrat d'insertion - revenu minimum d'activité (CI-RMA). D'où la convention conclue le 23 janvier 2006 entre le département et six OPCA, dont Plastifaf. Objectif visé : favoriser la professionnalisation et l'accès à la formation des allocataires du RMI embauchés en CI-RMA, en nommant un tuteur dans l'entreprise qui recrute.

**En savoir plus sur ce contrat aidé ?** Conseil Général de Gironde, Cellule centrale de gestion des contrats aidés. Tél. 05 56 99 33 33 ou [www.cg33.fr](http://www.cg33.fr)

## MODES D'EMPLOI

### > LE PASSEPORT FORMATION : UN JOURNAL DE BORD POUR CHAQUE SALARIÉ ?

Le passeport formation est né dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle démarrée en 2004. Son objectif ? Aider le salarié à identifier et recenser ses connaissances, compétences et aptitudes professionnelles acquises en formation initiale ou continue et au cours de ses expériences professionnelles. Elaborer son passeport formation est une étape importante dans la perspective d'une démarche de VAE.

• **Comment ça marche ?** Le passeport formation est établi à l'initiative du salarié : il en est le seul propriétaire et responsable de son utilisation.

Contenu du passeport formation :

- diplômes, titres et certifications à finalité professionnelle obtenus en formation initiale ou continue ou par la VAE ;
- actions de formation (nature et durée) suivies dans le cadre de la formation continue ;
- expériences professionnelles acquises lors de stages en entreprise ;
- emploi(s) tenu(s) dans une même entreprise avec, pour chacun, les connaissances, compétences et aptitudes professionnelles mises en œuvre ;
- décisions de formation prises au cours de l'entretien professionnel dans un document annexé au passeport, avec l'accord du salarié.

• **Comment aider le salarié à construire son passeport formation ?** Si l'entreprise ne peut rien imposer, certains salariés ont cependant besoin d'être accompagnés dans cette démarche. C'est dans cette optique que Plastifaf et les partenaires sociaux de la Branche ont conçu un outil sur mesure pour chaque salarié de la Plasturgie.

Plastifaf met aussi à votre disposition des affiches et des dépliants : n'hésitez pas à les utiliser pour faciliter l'information de tous !

### DÉCOUVREZ LE CLASSEUR

### "PASSEPORT FORMATION - GUIDE DU SALARIÉ" !

Un outil pédagogique en 3 parties pour avancer !

- **Un mode d'emploi** bâti autour de questions simples : à quoi sert-il ? Quand et comment l'utiliser ? De quoi s'agit-il ?
- **Des modèles-types** sous la forme de fiches pré-remplies pour un opérateur de la Plasturgie, avec des explications concrètes et des conseils.

- **Un passeport formation** à compléter, avec 5 fiches prêtes à l'emploi (formation initiale, formations suivies, parcours professionnel, autres expériences, annexes).

### Comment vous le procurer ?

- Complétez le coupon-réponse à découper sur le dépliant d'information distribué par Plastifaf
- Téléchargez-le ou commandez-le sur [www.plastifaf.com](http://www.plastifaf.com) (espace salarié)



DÉCODE

## DÉCODÉ pour VOUS

DÉCODE

### CONTRÔLE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE : CHANGEMENTS

Réforme de la formation professionnelle, simplification des règles régissant le marché de la formation, modernisation des procédures de contrôle des dépenses de formation : depuis deux ans, le droit de la formation a connu d'importantes évolutions.

Afin "d'assurer une unité de doctrine, de conférer aux décisions administratives la plus grande sécurité juridique et de prévenir d'éventuels contentieux", une circulaire du Ministère chargé de la formation professionnelle explicite :

- > les éléments de définition de l'action de formation ;
- > les conditions de validité des conventions de formation et de leur substitution par des bons de commandes ou des factures ;
- > les obligations des dispensateurs de formation, notamment en matière de publicité ;
- > les méthodes et procédures du contrôle administratif et financier mené par les services de l'Etat auprès des entreprises, des prestataires de formation...

Source : circulaire DGEFP n°2006-10 du 16 mars relative aux textes modifiant les droits et obligations des dispensateurs de formation et adaptant le contrôle.